





Intitulé : Formation CAP AEPE (Accompagnement Educatif Petite Enfance)

Objectifs professionnels:

Etre capable d'assurer l'accueil et la garde de jeunes enfants, de répondre à ses besoins fondamentaux et de contribuer à son développement, son éducation et sa socialisation, assurer l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie de l'enfant.

Public et pré requis :

<u>Nombre de participants</u>: de 5 à 25 apprenti(e)s.

Prérequis : Etre sorti(e) de 3^{ème}

<u>Public</u>: s'adresse à toute personne, demandeur d'emploi ou non qui souhaite acquérir des compétences professionnelles

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

<u>Moyens</u>: Livrets de formation, ordinateur, internet, matériels d'animation, salle de puériculture, cuisine, salle banalisée...

<u>Intervenants</u>: Professionnels de la petite enfance, Professeurs de l'Education Nationale

Accessibilité :

Locaux adaptés aux personnes en situation de handicap.

Adaptation pédagogique possible, présence d'un référent handicap dans la structure.

Passerelles:

Passerelles possibles vers d'autres certifications du domaine sanitaire et social.

Programme:

<u>Domaine de formation 1</u> : Accompagner le développement du jeune enfant

Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte – Adopter une posture professionnelle adaptée – Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant – Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages.

<u>Domaine de formation 2</u>: Exercer son activité en accueil collectif

Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant – Coopérer avec
l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de
continuité de l'accompagnement – Assurer une assistance pédagogique au
personnel enseignant – Assurer des activités de remise en état des matériels et
locaux en école maternelle.

<u>Domaine de formation 3</u>: Exercer son activité en accueil individuel

Organiser son action – Négocier le cadre de l'accueil – Assurer les
opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant – Elaborer
des repas

Modalités d'admission et délais d'accès :

Sur dossier de candidature et un employeur. La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de 3 mois au début de l'exécution du contrat.

Réception des candidatures en Mars jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Date et Durée de la formation :

950 h sur 2 ans. De Septembre 2020 à Juin 2022.

Modalités d'Evaluation :

Epreuves ponctuelles orales et écrites conforme au référentiel

Validation:

Diplôme de niveau 3 du Ministère de l'Education Nationale

Lieu et Contact :

Lieu: 9 rue Depoorter 59190 Hazebrouck

Contact: Mme DAUMAS, Responsable Pédagogique. Tél: 03.28.41.96.06.

Mail: alternance@lycee-depoorter.com

7-9 RUE DEPOORTER - 59190 HAZEBROUCK



















Tarif de la formation :

Prix de vente: 7000 €/an au 1er Septembre 2020.

Selon le décret n°2019-956 du13 septembre 2019 «fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage». Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé. Article L.6211-1: « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal.» Les employeurs du secteur public répondent à l'articleL.6227-6du code du travail: «Les personnes morales mentionnées à l'articleL.6227-1prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent(...)», à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les appentis en situation de handicap).

Perspectives post-formation:

<u>Suite de parcours</u> : Concours ATSEM – Diplôme d'Etat Auxiliaire de puériculture – Diplôme d'Etat Moniteur Educateur – Diplôme d'Etat Aide-Soignante

<u>Débouchés</u>: Animateur petite enfance – Agent de crèche – Auxiliaire de crèche – Garde d'enfants à domicile – Assistante maternelle

Rythme de l'alternance :

Tous les Mercredis + les 1ères semaines des vacances scolaires (sauf Noël) + les 15 premiers jours de Juillet et les 15 derniers jours d'Août. (suivant le calendrier annuel d'alternance).

93 %
DE RÉUSSITE AUX
EXAMENS en Juin
2020

DE POURSUITES
D'ETUDES
PROMO 2018-2020

17 %
DE TAUX
D'INTERRUPTION
PROMO 2018-2020

100 %
DE SATISFACTION
DES APPRENTIES
PROMO 2018-2020

53 %
D'ACCÈS A
L'EMPLOI
DANS LES SIX MOIS

16
Jeunes ont
bénéficié d'un
PAPICATH*

*PAPICATH : Plan d'Adaptation Pédagogique Individuel dans le cadre d'un Contrat d'Apprentissage pour les Travailleurs Handicapés.













